



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : 060203910
Pour le compte de AR DIAG 06

Date de réalisation : 15 février 2023 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 2022-109 du 4 juillet 2022.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
4955 Rte de Menton
06500 Gorbio

ERP établi à l'adresse / aux coordonnées géographiques.
Longitude : 7.46883
Latitude : 43.77861

Vendeur
LIFE INVEST FUND 2 INC



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Localaire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain	approuvé	13/10/2005	oui	non	p.3
Zonage de sismicité : 4 - Moyenne ⁽¹⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude de risque liée au recul du trait de côte.						
Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)				Concerné	Détails	
Zonage du retrait-gonflement des argiles				Oui	Aléa Moyen	
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾				Non	-	
Bases Basol Icpo				Non	0 site* à - de 500 metres	

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-431 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-d-exposition-au-bruit-pcb>



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue bouteilley - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricanqa@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87813884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 1 sur 14
DDT : 42 sur 56



Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à lire Informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue boutailly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : allison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87813884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203810
ERP : 2 sur 14
DDT : 43 sur 56



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)		
Risques	Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'inondation	Non
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non
	Remontées de nappes	Oui
 Installation nucléaire	Non	
 Mouvement de terrain	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non
	ICPE : Installations industrielles	Non
 Cavités souterraines	Non	
 Canalisation TMD	Non	

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue beutilly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Email : alison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 57813684100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 3 sur 14
DDT : 44 sur 55



SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques.....	6
Déclaration de sinistres Indemnisés.....	7
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	8
Annexes.....	9



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue bouteilly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 57613684100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 4 sur 14
DDT : 45 sur 56



Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L. 251-6 et 7, R. 125-6, R. 163-1 et D. 543-6 de la Loi n° 2003-930 relative à l'équipement et au confort de l'habitat et L. 174-4 du nouveau Code de la Construction

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2022-109 du 04/07/2022

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 15/02/2023

2. Adresse

4935 Rue de Menton
06500 Gorbio

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui X
Les risques naturels pris en compte sont liés à : *risques graves de fonte des neiges et de coulées de boue*

Mouvement de terrain X

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement de ou des PPRn non X

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** non X
Les risques miniers pris en compte sont liés à : *risques graves de fonte des neiges et de coulées de boue*

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement de ou des PPRm non X

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** non X
Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *risques graves de fonte des neiges et de coulées de boue*

L'immeuble est situé en secteur d'exposition ou de délaçement non X
L'immeuble est situé en zone de prescription non X

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité Moyenne zone 4 X

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon Faible zone 1 X

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non X

Parties concernées

Vendeur	LIFE INVEST FUND 2 INC	à	le
Acquéreur		à	le

Le présent document est établi en vertu de la Loi n° 2003-930 relative à l'équipement et au confort de l'habitat et L. 174-4 du nouveau Code de la Construction. Il est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral.



Société

AR DIAG 06
2 belle avenue boutailly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Email : alison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87613884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 5 sur 14
DDT : 46 sur 56

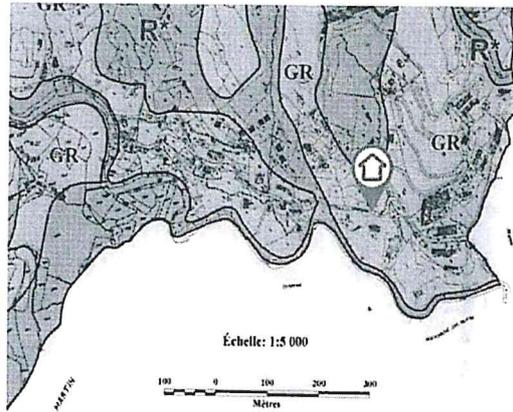


Mouvement de terrain

PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 13/10/2005

Concerné*

* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue boutielly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.rienna@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87613884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 6 sur 14
DDT : 47 sur 56



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/2010	21/12/2010	12/06/2020	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	19/12/2010	21/12/2010	12/06/2020	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	16/01/2014	18/01/2014	02/02/2014	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	16/01/2014	20/01/2014	02/02/2014	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	30/11/2008	15/12/2008	14/01/2010	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/09/2005	09/09/2005	14/05/2007	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/11/2000	24/11/2000	14/05/2001	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	23/11/2000	24/11/2000	14/05/2001	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	06/11/2000	06/11/2000	14/05/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/11/2000	06/11/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/10/2000	11/10/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/10/1999	24/10/1999	19/03/2000	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	23/10/1999	24/10/1999	19/03/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/09/1998	30/09/1998	05/02/1999	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1992	10/11/1992	22/12/1992	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1992	10/11/1992	05/02/1993	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs. Le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail de Géo à la Prévention des Risques Majeurs : www.prim.net

Préfecture : Nice - Alpes-Maritimes
Commune : Gorbio

Adresse de l'immeuble :
4955 Rte de Menton
06500 Gorbio
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

LIFE INVEST FUND 2 INC



Société

AR DIAG 05
2 bd de l'avenue Bouteilly - 06000 NICE
Tel : 0616.47.13.11 | Email : alison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 57813884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 7 sur 14
DDT : 48 sur 56



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 13/10/2005

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par AR DIAG 06 en date du 15/02/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2022-109 en date du 04/07/2022 en matière d'obligation d'information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 13/10/2005
- Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 2022-109 du 4 juillet 2022

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 13/10/2005
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue Bouteilly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87613684100927

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 8 sur 14
DDT : 49 sur 56



AP n° 2022 - 109

Nice, le 04 JUIL. 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels et technologiques majeurs

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 563-1 à R. 563-8 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

Vu le décret 2010-1254 du 10 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français en application de l'article L. 1333-22 du code de la santé publique créé par l'ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016 – art 38 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-004 du 2 février 2022 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels et technologiques majeurs dans le département des Alpes-Maritimes ;

Considérant l'approbation de la révision du plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de Tourrettes-sur-Loup, par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2022,

Considérant l'approbation de la révision du plan de prévention des risques d'incendies de forêt de Théoule-sur-mer, par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2022,



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue bouleily - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87813884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 9 sur 14
DDT : 50 sur 55



Considérant l'approbation du plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune d'Aspremont, par arrêté préfectoral en date du 18 mai 2022,

Considérant l'approbation de la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Biot, par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2022,

Considérant l'approbation de la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la commune d'Antibes, par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2022,

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des communes du département des Alpes-Maritimes concernées par l'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'Environnement ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n°2022-004 du 2 février 2022 dressant la liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique sur l'ensemble des communes des Alpes-Maritimes. Toutes les communes des Alpes-Maritimes sont concernées par un ou plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle.

Est annexée au présent arrêté l'indication par commune de la présence de plans de prévention des risques technologiques et naturels prévisibles, de la zone de sismicité, de la zone à potentiel radon définie par voie réglementaire ainsi que la présence de secteurs d'information sur les sols.

Article 3 : Les documents relatifs aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté et cités à l'article R. 125-24 du code de l'environnement relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols sont consultables en préfecture (direction départementale des territoires et de la mer), sous-préfecture, mairies concernées et également sur les sites suivant :

- <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques>
- <http://www.georisques.gouv.fr>
- <https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/les-arretes>



Société

AR DIAG 06
2 petite avenue boujaïly - 06050 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricanda@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87813884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 10 sur 14
DDT : 51 sur 55



Article 4 : Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes concernées par les modifications opérées par le présent arrêté et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et la liste annexée seront affichés dans les mairies de ces communes concernées par les modifications opérées par le présent arrêté et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible sur son site Internet (www.alpes-maritimes.gouv.fr) dans la sous-rubrique « Recueil des actes administratifs-RAA ».

Une mention de cet affichage sera insérée dans le journal local « Nice-Matin ».

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article 4, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Il est possible de déposer le recours devant le Tribunal administratif par la voie électronique via l'application internet « Télérecours citoyens » sur l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr/>.

Article 6 : Les maires des communes du département des Alpes-Maritimes, concernées par les modifications opérées par le présent arrêté, le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



*Pour le préfet,
Le Secrétaire Général*
Philippe LUDOS

Société

ARDIAG 06
2 petite avenue bouteilly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricandea@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 67813884100027

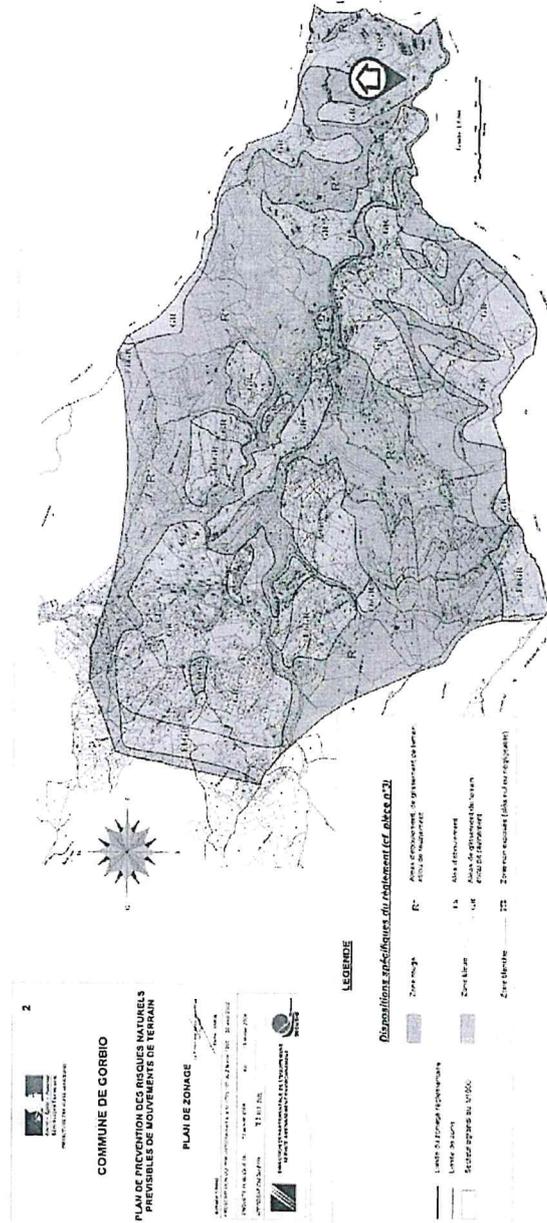
Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 11 sur 14
DDT : 52 sur 56





Société

AR DIAG 06
2 petite avenue bouteilly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.nicotta@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 8731388410027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 12 sur 14
DDT : 53 sur 56



Information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité

Gorbio (06500) : En attente de la fiche d'information sismicité fournie par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (Direction Générale de la Prévention des Risques).



1/1

Société

AR DIAG 06
2 petite avenue boutteilly - 06000 NICE
Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricanca@bc2e.com
Web : www.bc2e.com
Siret : 87813884100027

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 060203910
ERP : 13 sur 14
DDT : 54 sur 56





Attestations RCP et Certifications

CERTIFICAT

DE C O M P E T E N C E S

Diagnostic immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION S/G certifié que l'activité

Alison RICANDA

est titulaire du certificat de compétences N° DT03519 pour :

DU	AU
09/07/2019	09/07/2024
09/07/2019	09/07/2024
09/07/2019	09/07/2024
10/10/2019	09/10/2024
12/04/2019	11/09/2024
12/02/2019	11/09/2024

- Contrat de Risque d'Exposition au Plomb
- Diagnostic amiante sans mesalon
- Est relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)
- Diagnostic de performance énergétique
- Est relatif à l'installation initiale de gaz
- Est relatif à l'installation initiale d'électricité

Ces compétences sont attestées par le respect des compétences, effectuées au cours de l'activité professionnelle, et de la réussite de l'examen de fin de formation (L. 271-4 du décret n° 2271-1 du 10 septembre 2006, conféré aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-8 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023.

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier est titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou formateurs, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Alison RICANDA, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat de certification par une préemption d'applications des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des clauses et conditions du contrat de certification. Ce document est établi à titre informatif et ne peut être utilisé pour le suivi de la conformité de l'indemnité (indemnité, coût de réparation, etc.).

Toute attestation autre que les caractéristiques de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 19 décembre 2023

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D.

Par délégation

Le Directeur Général, Yvan MANGUY
 Bayreuth, le 21/10/2019

DEKRA Cert-Lean-DAG - 5 avenue Gustave - F-12281 Bayreuth - France - www.dekra.com



Allianz

ATTTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Représentative Centre des Entrepreneurs et de Services
 Attestation IC Professionnels Diagnostiqueur Immobilier
 La Compagnie Allianz I.A.R.D. dont le Siège social se situe au 1 court Michèle - CS 30051 - 93016 Paris La Défense Cedex
 931 110 291 RCS Nanterre a déclaré que :

AR DIAG 06
 2 petite avenue bouaillie
 06000 NICE

est titulaire d'un contrat Allianz Représentative Centre des Entrepreneurs et de Services auprès de chez elle sous le n° SEI 406 415
 qui a pris effet le 01/07/2023.

Ce contrat a pour objet de :

- 111H de 5 septembre 2006, conféré aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-8 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par victime dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023.

Les activités sont garanties sous réserve que le diagnostiqueur immobilier est titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou formateurs, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Alison RICANDA, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat de certification par une préemption d'applications des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des clauses et conditions du contrat de certification. Ce document est établi à titre informatif et ne peut être utilisé pour le suivi de la conformité de l'indemnité (indemnité, coût de réparation, etc.).

Toute attestation autre que les caractéristiques de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 19 décembre 2023

Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D.

Par délégation

Le Directeur Général, Yvan MANGUY
 Bayreuth, le 21/10/2019

Société

AR DIAG 06
 2 petite avenue bouaillie - 06000 NICE
 Tel : 0616471311 | Mail : alison.ricanda@bc2e.com
 Web : www.bc2e.com
 Siret : 87813884100027

Rapport

n° de rapport : 060203910
 DDT : 56 sur 56